



Information du 13/03/2020 – Mesures exceptionnelles - COVID-19

Bonjour à toutes et tous,

Pour compléter l'annonce des mesures, décidées hier par le bureau du Comité Directeur et la communication de la DJEPVA (annexe ci-dessous) que vous avez certainement reçu ce jour, voici les différents dispositifs qui seront appliqués au sein de l'Association.

La décision est prise de suspendre dès ce week-end, et ce jusqu'à nouvel ordre, toutes les activités de l'association, qu'elles soient, à destination des enfants et des jeunes ou des adultes, cette stratégie de distanciation semble un excellent moyen de freiner la progression du virus.

Cette suspension des activités couvre :

- La totalité des camps et séjours en France et à l'étranger ;
- La participation à des événements internationaux ;
- L'accueil et l'envoi de volontaires ;
- Les activités hebdomadaires, les mini-camps et mini-séjours ;
- Les réunions, stages, rassemblements ou toute manifestation organisée par les structures de l'association.

Concrètement, les activités, les séjours et camps du printemps sont donc annulés.

Une vigilance particulière pour les activités de l'été. N'engagez plus aucune dépense si vous n'êtes pas assurés d'être remboursés en cas d'annulation (clause d'annulation ou assurance sans frais), de même si vous procédez à des encaissements auprès des familles, prévoyez la possibilité de leur restituer ces montants. D'ores et déjà, les plans B peuvent être réfléchis.

Nous vous invitons toutes et tous à faire preuve d'ingéniosité et de créativité pour que nos jeunes comme nos bénévoles restent actifs à travers nos projets. Des idées commencent à émerger comme l'aide aux familles pour la garde d'enfant ou l'accompagnement des enfants pour leurs devoirs, par exemple.

Le Comité directeur en lien avec les élus de l'association ainsi que l'équipe nationale préparent un dispositif pour assurer la continuité de notre projet associatif et préserver l'association des répercussions négatives de cette crise. Une information détaillée sera communiquée dans les jours à venir.

Pour les salariés, une communication spécifique sera faite dès lundi prochain. Tous les déplacements du personnel en-dehors des lieux de travail habituels sont également suspendus.

Cette décision sans précédent impactera l'association sans aucun doute. Mais notre première priorité reste la sécurité des personnes, de nos membres, de nos équipes, mais également de la totalité de nos concitoyens.



Les services du siège restent mobilisés pour vous accompagner, le numéro d'Urgence national **(01.48.15.17.80)** sera opérationnel dès lundi prochain.

Vous êtes invités à rester attentifs aux communications internes et officielles.

Je vous appelle à rester vigilants et confiants sur notre capacité collective à faire face à cette situation inédite.

Saâd ZIAN
Délégué général

Annexe :

Mesdames, Messieurs,

Le Président de la République a annoncé la fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées et universités à compter du lundi 16 mars 2020.

Les accueils collectifs de mineurs sont également concernés par ces mesures de prévention renforcées.

Dans ce contexte, aucun accueil collectif de mineurs recevant plus de 10 mineurs ne pourra se tenir à compter du 16 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure concerne tous les accueils (avec hébergement, sans hébergement et accueils de scoutisme) et l'ensemble des activités organisées dans le cadre de ces structures.

Les accueils qui ne respecteraient pas cette consigne seront interdits ou interrompus par arrêté préfectoral.

Tous les accueils avec hébergement prévus durant les vacances de printemps, quel que soit le nombre de mineurs accueillis, sur le territoire national et à l'étranger, devront être annulés ou reportés.

Je souhaite appeler votre attention sur l'importance de ces mesures dans le cadre de la mobilisation pour lutter contre la propagation du virus.

Je vous rappelle que les informations et mesures à prendre concernant ce virus sont en ligne sur le site du Gouvernement (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>).

JEAN-BENOIT DUJOL

Délégué interministériel à la jeunesse,

Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

95, avenue de France, 75650 PARIS Cedex 13

www.jeunes.gouv.fr